Pledge by Morocco

Ratified the Convention on the Rights of the Child on 21 June 1993

Ratified the Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the involvement of children in armed conflict on 22 May 2002

Ratified the Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the sale of children child prostitution and child pornography on 2 October 2001



Pledges

1. Education, santé: droits de nos enfants, les protéger un gage de notre avenir.

La promotion et la protection des droits de l'Homme constituent un choix stratégique pour le Royaume du Maroc. En témoigne la forte adhésion aux instruments internationaux et l'interaction massive avec les mécanismes onusiens des droits de l'Homme. Ce choix a été consolidé par la consécration constitutionnelle en 2011 desdits droits.

Par ailleurs, et depuis la ratification de la convention relative aux droits de l'enfant en 1993, le Maroc n'a cessé de redoubler d'efforts afin d'assumer une meilleure effectivité des droits de l'enfant. Ainsi, une dynamique de réforme du cadre juridique et un renforcement continu du cadre institutionnel ont marqué l'action de l'État en faveur des droits de l'enfant. Ce processus, dont la création de l'observatoire Nationales des Droits de l'Enfant en 1995 constitue un tournant important, a été consolidé en 2015 par la mise en place d'une Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance. Cette politique qui intervient à l'issue de l'évaluation de la politique nationale précédente « plan d'action national pour l'enfance », traduit les nouvelles garanties constitutionnelles en matière des droits de l'enfant, en mettant l'accent sur le volet de protection contre toutes les formes de violence, de mauvais traitement et d'exploitation des enfants.

Afin d'ancrer la fonction de protection à l'échelle local et auprès des acteurs concernés, la PPIPE a prévu la mise en place de dispositifs territoriaux intégrées de protection de l'enfance. Il s'agit de mécanismes intentionnels locaux chargé de détecter les enfants victimes de violence, abus, négligence et exploitation, leur signalement leur prise en charge. Il a aussi pour mission de mettre en place les mesures préventives visant à identifier et à éliminer les causes de la vulnérabilité des enfants, familles et communautés au niveau local.

L'engagement du Royaume du Maroc dans le cadre de l'agenda 2030 pour le développement durable, offre une perspective pour relever les défis liés à l'effectivité des droits des catégories vulnérables, en particulier les enfants, notamment à travers le recadrage des politiques publiques en la matière. Dans ce cadre, la

planification des politiques à l'échelle locale est appelée être plus sensible aux droits et besoins des enfants. Elle ne saura atteindre les objectifs souhaités dans ce domaine sans leur écoute et leur implication dans le processus de planification.